

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2019

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2019.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) : Modification du périmètre par adhésion des communes de Vayres sur Essonne, de Baulne, Guigneville sur Essonne, au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.
8. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) : Modification des statuts.
9. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) : Adhésion au Syndicat mixte Orge Yvette, seine pour l'électricité et le gaz (SMYOS) et transfert à celui-ci de ses compétences électricité et gaz.
10. Décision modificative budgétaire n° 2.
11. Convention de groupement de commandes pour la fourniture de sel de déneigement et de déverglaçant pour les communes de d'Huisson-Longueville, Mennecey, Saint-Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit, la Ferté-Alais et la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
12. Délibération instituant une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers ou assimilés.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE, Maires-Adjointes, M. Olivier SCHINTGEN (Conseiller Municipal Délégué), Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. Olivier JOSSE, Melle Sarah STOEBNER, Mme Nicole GUERNEVE, M. Philippe BOUILLAGUET.

Etaient Absents : M. Christophe RICHARD, (pouvoir à M. MARAIS), Mme Sandrine DERYCKE, Mme Valérie BERNARD, Mme Françoise MAGYAR, (pouvoir à M. BOUILLAGUET), M. Stéphane HUET, M. Pascal BOVIS.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2019.

Le Compte rendu de la séance du 5 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Melle Sarah SOEBNER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 14 octobre 2019

Le Maire,



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales,

Commission Scolaire et périscolaire : Bruno NICOLAS

Carte scolaire :

Pour l'année scolaire 2019-2020, la structure des écoles est la suivante :

- Ecole maternelle : 3 classes : 21 PS, 29 MS, 30 GS soit 80 élèves (8 de moins que l'an passé) ; Mme Tabeau remplace Mme Mimouni
- Ecole élémentaire : 6 classes : 32 CP, 31 CE1, 29 CE2, 28 CM1 et 27 CM2 soit 147 élèves (similaire à l'an passé) ; Mme Mesnildrey remplace Mme Le Doaré, 1 poste est réservé à 2 stagiaires (comme l'an dernier) à Mme Salzano et Mme Benatya

Exercice incendie :

Un exercice d'évacuation incendie s'est déroulé le 19 Septembre 2019 aux écoles ; tout s'est déroulé selon le protocole prévu.

Conseil municipal d'enfants : Olivier JOSSE

Le 28 septembre dernier quatre des cinq candidats au CME sont venus participer à l'atelier de préparation aux prochaines élections. (la cinquième malade était excusée). Ils ont confronté leurs idées et se sont entraînés à lire leur discours. Ils ont eu la visite du maire et n'ont pas manqué de lui poser bon nombre de questions. Jeudi 10 octobre à 13h30 dans la salle d'activités, les cinq jeunes candidats liront leur discours devant leurs camarades de CE2, CM1 et CM2. Les élections quant à elles auront lieu mardi 15 octobre à partir de 10h à l'école. Les conseillers sont cordialement invités à venir participer à ces temps forts pour nos jeunes futurs élus.

Commission Embellissement : Olivier SCHINTGEN

La commission s'est réunie le 12 septembre dernier.

La commission souhaite continuer son programme de remplacement des bancs en bois par des bancs en fer forgé. Il est également prévu d'en installer dans le domaine de la Saussaye.

La commission prévoit également d'installer une haie autour de l'emplacement « Point d'Apport Volontaire » du cimetière.

La grille de l'entrée principale du cimetière est à repeindre.

La commission souhaite, à nouveau, installer un sapin illuminé sur la place de la mairie pour les fêtes de fin d'année. Des devis sont demandés.

L'O.N.F. (Office National des Forêts) devait remettre du sable sous les agrès du parcours de santé. Malheureusement cela n'a pas été fait.

La commission signale un problème sur les bacs à fleurs place de la mairie. (dégradation du bois et du métal) des devis ont été demandés.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 24 Septembre 2019

Principaux points à l'ordre du jour :

Vous trouverez le détail sur le site de la CCVE.

- Convention de groupement de commandes pour la fourniture de sel de déneigement
- Décision modificative N°1
- Convention de financement pour la réalisation des études pré-opérationnelles de desserte du secteur Sud-Francilienne
- Acquisition d'une partie de la parcelle ZA N°5 sur la commune du Coudray-Montceau pour le projet de la desserte du Val d'Essonne
- Convention financière pour la réalisation d'une étude hydraulique – desserte du Val d'Essonne
- Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase intercommunal à Mennecy -
- Constitution d'un jury et fixation des indemnités des membres du jury
- Fixation des tarifs et de la caution pour les aires d'accueil des gens du voyage
- Approbation de la modification des statuts du SIARCE
- Adhésion du SIARCE au SMOYS
- Désignation d'un représentant de la CCVE au sein de CCPE du SIARCE.

- Tarification des intervenants du service aide à domicile
- Fixation de la Taxe de séjour

Commission Culture et Patrimoine : Nicole SERGENT

La commission tourisme, patrimoine, s'est réunie le lundi 9 septembre.

La taxe de séjour est instituée sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne depuis le 1^{er} janvier 2018, elle a pour objectif de financer les actions de promotion touristique ainsi que la protection et de gestion des espaces naturels à des fins de valorisation touristique.

Il est proposé au conseil de conserver les tarifs 2019.

- Présentation des actions de tourisme et de projets envisagés

Borne tactile, guide tourisme 2020-2021, Val d'Essonne infos, salons, animations promenades en bordure de l'Essonne, projet d'étude dur le plateau de l'Ardenay (aérodrome de Cerny/ La Ferté-alais) lancement du SCOT, nouveau projet de territoire à élaborer.

Commission Aménagement du Territoire, Voirie, Travaux, gens du voyage : Pierre MARCILLE

La commission s'est réunie le mercredi 4 septembre.

- Approbation du rapport 2018 du service Autorisation du Droit des Sois

Le service intercommunal des ADS instruit à ce jour les dossiers de 19 communes représentant 38 758 habitants sur une superficie de 16 983 ha (source INSEE population totale 2016).

Les conventions de mise à disposition de services signées par ces communes avec la CCVE permettent de fixer les modalités organisationnelles et financières ainsi que les responsabilités respectives. Dans le cadre de ces conventions, il est notamment prévu, en article 9 - « suivi et évaluation de l'activité du service », que soit établi un rapport annuel d'activité. Ce travail a pour objectif de montrer une analyse synthétique à la fois du fonctionnement du service, des travaux mis en place, de dresser un bilan servant à la répartition de facturation et mettre en avant une certaine dynamique du territoire notamment à travers le nombre d'actes produits. Le présent rapport a pour but de répondre à cet objectif. Un premier travail ayant été recensé en 2019, il est proposé, à titre de comparaison, un premier regard sur le démarrage de l'année 2019. État des lieux 1er semestre 2019 : À la clôture du 1er semestre 2019, on décompte 599 dossiers instruits par le service, soit 51 % de l'activité annuelle 2018 (1183 dossiers instruits) et 50 % de l'activité annuelle 2017 (1189 dossiers instruits). Comparativement, l'activité du service sur le 1er semestre 2019 est donc similaire à celle de la même période 2018 et 2017 avec une activité moyenne de 100 nouveaux dossiers par mois.

- Acquisition foncière de la parcelle ZA 51 dans le cadre de la Desserte du Val d'Essonne.

Il s'agit aujourd'hui de valider la 9e acquisition, celui concernant une partie de l'emprise foncière du bâtiment de logistique située dans la zone des Haies Blanches au Coudray-Montceaux. Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'acquisition par voie délibérative d'une partie de la parcelle cadastrée ZA n° 51, sise rue des Haies Blanches – ZAC des Haies Blanches au Coudray-Montceaux, d'une superficie de 5 894 m², au prix de 119 700 € HT et appartenant à FINAMUR, HSBC Réal Estate Leasing France, BPIFRANCE FINANCEMENT crédit bailleur et la société ARGAN crédit preneur.

- Fixation des tarifs et de la caution des aires d'accueil des gens du voyage de la CCVE.

La gestion des aires d'accueil comprend la fixation des tarifs sur les aires d'accueil (droits de place, caution, électricité, eau et déchets ménagers).

C'est pourquoi, il est proposé à la commission que dans le cadre des compétences de la CCVE, de modifier le tarif appliqué au coût du kWh pour l'électricité et de le faire évoluer de 0,26 € TTC/kWh à 0,21 € TTC/kWh représentant une baisse de 19,23 %.

TARIFS au 1er octobre 2019 en €

Ballancourt, Mennecey, Itteville : Caution 300 €

Forfait journalier par emplacement 5,62 € dont 1,32 € REOMi

	Ballancourt	Mennecey	Itteville
Consommation eau (en €/m ³)	5,40 €	5,85 €	5,65 €

Consommation électrique (en €/kWh)	0,26 €	0,26 €	0,26 €
------------------------------------	--------	--------	--------

- Approbation de la convention de financement pour la réalisation des études pré-opérationnelles de desserte du secteur Sud-Francilienne BA 217

Le secteur « sud Francilienne – BA 217 », délimité par la RN104, la RN20, la RD 19, la RD117 et la RD31, a pour vocation de constituer une centralité économique forte au sein du département de l'Essonne. Ce territoire concentre en effet un potentiel développement parmi les plus importants d'Île-de-France via la création d'emploi et l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée. De par son emprise et sa localisation en frange urbaine, le secteur « sud Francilienne » est défini par le SDRIF comme étant un enjeu majeur d'aménagement. La concrétisation de son potentiel est toutefois conditionnée par le respect du cadre de vie, la préservation des espaces agricoles et de leur fonctionnement, le maintien d'une trame verte et bleue fonctionnelle ainsi qu'un niveau de desserte et d'accès en transport optimal. Le secteur concentre d'ores et déjà un ensemble de zones commerciales ou économiques.

De ce fait, il y a urgence à programmer un schéma de développement des transports en commun et des modes actifs, et prévoir les aménagements du réseau viaire pour répondre aux besoins de desserte de ce pôle francilien d'importance. Ces conclusions ont été partagées par l'ensemble des partenaires lors de la réunion du 30 mars 2018 et il a été convenu d'engager rapidement un programme d'études pré-opérationnelles visant à préciser les besoins à satisfaire.

Ce programme comprend notamment :

1) Mise en place d'un observatoire des trafics sur un périmètre élargi ;

- 2) Étude de faisabilité d'une opération de réaménagement du carrefour RD19/RD312 ;
- 3) Études d'aménagement ou de création de carrefours sur les RD19 et RD312 ;
- 4) Étude de régulation du carrefour giratoire "Amazon" ;
- 5) Définition d'un réseau de desserte interne de la BA 217 associé à des liaisons traversantes.

Le coût de réalisation de ces études est estimé à 875 k€ HT avec la répartition suivante :

- Études sous maîtrise d'ouvrage CD91 (études n° 1, 2, 3et4) : 530 000 € HT
- Études sous maîtrise d'ouvrage CdEA (étude n° 5) : 345 000 € HT

D'ores et déjà, l'ensemble de ces études a été financé par l'État à hauteur de 27 % dans le cadre du Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris 2018. Les arrêtés n° 2018-588 et 2018-589 portant attribution de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local ont été pris le 10 décembre 2018. L'étude en faveur des transports en commun initialement porté par le CD91 sera pilotée par Ile De France Mobilité (IDFM), en tant qu'autorité organisatrice des transports. Elle ne fait pas partie de la présente convention, mais les partenaires associeront IDFM à leurs travaux et seront associés à ceux d'IDFM. Les études sous MOA départementales sont également éligibles aux financements régionaux dans le cadre du Plan anti-bouchons.

CCVE Développement économique : Bruno NICOLAS

La commission Développement Economique - Insertion - Commerce de la CCVE s'est réunie le 27 Août avec principalement à l'ordre du jour :

- Convention de partenariat relative à l'animation territoriale à l'échelle du Sud-Essonne (permet de renforcer les liens entre les entreprises et les réseaux d'emploi)
- Compte-rendu de la Sorgem sur la ZAC de Montvrain II à Mennecy pour l'année 2018

CCVE Sport - Vie Associative et Aménagement du Territoire : Bruno NICOLAS

La commission mixte Sport - Vie Associative et Aménagement du Territoire de la CCVE s'est réunie le 7 Octobre 2019 ; ont été étudiés :

- Programme pour la construction du gymnase de la CCVE sur la ZAC de Montvrain II à Mennecy (fin prévue pour les travaux : Juin 2022)
- Point sur les travaux de l'aquastade de la CCVE à Mennecy : celui-ci devrait être ouvert en Février 2020. Les écoles élémentaires devraient pouvoir y aller dès Février 2020 pour les classes de CE1 et CM2 seulement ; l'inspection académique doit contacter les maires et les directeurs d'école à ce sujet.
- Point sur l'ouverture de la Halle des Sports de Champcueil.

Le rapport d'activité 2018 de la C.C.V.E. est consultable en Mairie ou sur le site de la C.C.V.E.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Le rapport d'activité 2018 du SIREDOM ainsi que le rapport sur la qualité du service public sont consultables en Mairie ou sur le site du SIREDOM.

SIARCE : Marie-France PIGEON

Le rapport d'activité 2018 du SIARCE ainsi que les comptes administratifs sont consultable en mairie ou sur le site du SIARCE. Les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services gaz /elec sont consultables en mairie ou sur le site du SIARCE. Le recueil des actes administratifs DU 1^{ER} semestre 2019 du SIARCE est consultable en Mairie et sur le site du SIARCE

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- Kangoo (Garage Feray)	17088.85 €
- Matériel informatique (IBS)	4 892.40 €
- Mobilier médiathèque (Ikéa)	1 156.05 €
- Tables (Prodes France)	1 194.00 €
- Jeux square garderie (APPY)	8 550.00 €
- Ecole tableau (IBS)	4 922.92 €

TOTAL :

37 804.22 €

7. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'eau) : Modification du périmètre par adhésion des communes de Vayres sur Essonne, de Baulne, Guigneville sur Essonne, au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L5711-1 et L5211-20 relatif aux modifications statutaires,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/845 du 6 décembre 2017 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE),

VU la délibération du conseil municipal de Baulne, en date du 11 avril 2019, ayant pour objet d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines,

VU la délibération du conseil municipal de Vayres-sur-Essonne, en date du 1er février 2019, ayant pour objet d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines,

VU la délibération du conseil municipal de Guigneville-sur-Essonne, en date du 5 avril 2019, ayant pour objet d'adhérer au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines,

VU la délibération du Comité Syndical du SIARCE, en date du 28 mars 2019, portant approbation de l'adhésion de la commune de Vayres-sur-Essonne au titre de la compétence précitée,

VU la délibération du Comité Syndical du SIARCE n° DCS 201933 en date du 20 juin 2019, portant approbation de l'adhésion de la commune de Baulne au titre de la compétence précitée,

VU la délibération du Comité Syndical du SIARCE n° DCS 201934 en date du 20 juin 2019, portant approbation de l'adhésion de la commune de Guigneville-sur-Essonne au titre de la compétence précitée,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Baulne,

Le Conseil Municipal à l'unanimité
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Baulne, Vayres sur Essonne et Guigneville sur Essonne au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

8. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) : Modification des statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L5711-1 et L5211-20 relatif au fonctionnement des syndicats de coopération intercommunale, et aux modifications statutaires,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/845 du 6 décembre 2017 portant les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE),

VU la délibération du comité syndical du SIARCE n° DCS 201936 en date du 20 juin 2019 portant approbation de la modification de l'article 11 de ses statuts relatifs à la représentativité des collectivités adhérentes au sein de son assemblée délibérante,

CONSIDERANT l'intérêt pour le SIARCE de revoir la représentativité de ses collectivités adhérentes au sein du comité syndical afin de permettre la tenue des assemblées syndicales, dans le cadre d'une gouvernance partagée,

VU la proposition de rédaction de l'article 11 des statuts, ci-dessous,

CONSIDERANT que les collectivités adhérentes sont invitées à se prononcer sur cette modification de statuts,

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la modification de l'article 11 des statuts du SIARCE, comme suit :

« Le syndicat est administré par un comité constitué de délégués titulaires, élus par les conseils municipaux ou les conseils communautaires dans les conditions prévues par le CGCT et selon trois formes possibles :

-Pour toute commune déléguant une ou plusieurs de ses compétences au syndicat : 1 délégué désigné par le conseil municipal, pour la ou les compétences transférées ;

-Pour tout EPCI-FP déléguant une ou plusieurs de ses compétences au syndicat et ne comprenant aucune commune préalablement adhérente : 1 délégué par commune, librement désigné par le conseil communautaire parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux des communes membres, pour la ou les compétences transférées ;

-Pour tout EPCI-FP déléguant une ou plusieurs de ses compétences au syndicat et comprenant une ou plusieurs communes préalablement adhérentes : 1 délégué par commune non encore présent au sein du syndicat, librement désigné par le conseil communautaire parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux des communes membres, pour la ou les compétences transférées.

En outre, chaque collectivité élit le double de délégué suppléant que de délégué titulaire. En cas d'empêchement du délégué titulaire, l'un des délégués suppléants est appelé à siéger au comité avec voix délibérative. »

DIT que cette représentativité entrera en vigueur au prochain renouvellement des instances.

9. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau) : Adhésion au Syndicat mixte Orge Yvette, Seine pour l'électricité et le gaz (SMYOS) et transfert à celui-ci de ses compétences électricité et gaz.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L5711-1, L5711-4, L5211-18 et L5212-32,

VU la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, et notamment son article 33,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-158 du 29 mars 2016 approuvant le Schéma Départemental de coopération Intercommunale du Département de l'Essonne,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS),

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau modifiés par arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL-845 du 6 décembre 2017,

VU les statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine modifiés par arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019,

VU la délibération n° DCS 201828 du Comité Syndical du SIARCE en date du 1er mars 2018 actant le principe d'une adhésion future au SMOYS,

VU la délibération n° DCS 201999 du Comité Syndical du SIARCE en date du 3 juillet 2019 approuvant l'adhésion du SIARCE au SMOYS,

CONSIDERANT que l'adhésion du SIARCE au SMOYS serait conforme aux objectifs législatifs portant sur la réforme territoriale, visant à favoriser le regroupement des structures gérant le gaz et l'électricité,

CONSIDERANT que le SIEGRA a délibéré pour engager la même démarche d'adhésion au SMOYS,

CONSIDERANT que l'adhésion du SIARCE et du SIEGRA au SMOYS rendrait plus cohérente et performante la gestion, à l'échelle d'un territoire plus vaste, des compétences Gaz et Electricité ; qu'en effet, le périmètre de concession des réseaux de gaz et d'électricité s'en trouverait agrandi et concédé par une autorité concédante unique à cette échelle,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS) pour le transfert de ses compétences gaz et électricité.

10. Décision modificative budgétaire n° 2.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	577.63 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	577.63 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	577.63 €
INVESTISSEMENT				
D-13912 : Régions	0.00 €	577.63 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	577.63 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	577.63 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		577.63 €		577.63 €

Cette proposition est à l'unanimité.

11. Convention de groupement de commandes pour la fourniture de sel de déneigement et de déverglaçant pour les communes de d'Huisson-Longueville, Mennecy, Saint-Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit, La Fert-Alais et la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Suite aux dernières rencontres entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et les communes du territoire, certaines ont fait part de leur éventuel besoin en matière de sel de déneigement et de déverglaçant.

Il est en conséquence proposé de passer un groupement de commandes pour les 4 années à venir entre les communes de D'Huisson-Longueville, Mennecy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, la Ferté-Alais et la Communauté de Communes du Val d'Essonne. L'objectif visé est la recherche d'économies pour un niveau de qualité de service équivalent.

Considérant que la convention a pour objet d'acter le principe et la création du groupement de commandes et d'en déterminer les modalités de fonctionnement,

Considérant que le groupement de commandes n'a pas de personnalité juridique : il agit au nom et pour le compte de ses membres, chaque collectivité reste responsable de sa propre opération d'achat,

Considérant qu'il convient de passer une convention constitutive de groupement de commandes entre les communes précitées pour le recours aux prestations exposées supra,

Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Essonne est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant,

Considérant que M. Patrick IMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, est amené à signer les actes d'engagement du marché,

Considérant qu'il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement, (membres choisis au sein de la commission d'appel d'offres de la commune),

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes de D'Huison-Longueville, Mennecy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, la Ferté-Alais et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture de sel de déneigement et de déverglaçant ci-annexée.

Autorise M. QUINTARD, Maire, à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.

Autorise le lancement dudit marché.

Désigne M Bruno NICOLAS en qualité de membre titulaire et M. Thierry MARAIS en qualité de membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres de ce groupement.

Autorise Monsieur Patrick IMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les actes d'engagement du marché.

12. Délibération instituant une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers ou assimilés.

Le Conseil Municipal de la commune de VERT LE GRAND,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2333-92 à L.2333-96,
SUR le rapport de Monsieur Jean-Claude QUINTARD, Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A l'unanimité,

Article 1er : Il est institué à compter du 1er janvier 2020 sur les déchets réceptionnés dans l'installation d'incinération de déchets ménagers située sur le territoire de la commune la taxe sur lesdits déchets prévue à l'article L.2333-92 nouveau du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Le taux de la taxe acquittée par l'exploitant est de 1.5 euros par tonne entrant dans l'exploitation.

Article 3 : L'exploitant de l'installation devra transmettre à la commune avant le 10 avril de l'année qui suit celle au cours de laquelle le fait générateur est intervenu une déclaration annuelle du tonnage réceptionné accompagnée du paiement de la taxe.

Article 4 : La déclaration de l'exploitant sera contrôlée par les agents compétents de la commune. A cette fin l'exploitant tiendra à disposition de ces agents les documents relatifs aux quantités admises dans l'installation.

Article 5 : A défaut de déclaration dans les délais prescrits, il sera procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité de réception de l'installation pour la période considérée.

Article 6 : Les modalités de contestation de la taxe, le droit de répétition de la taxe de la commune, le recouvrement de la taxe s'exerceront dans les conditions prévues par l'article L. 2333-95 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 7 : La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet de L'Essonne.

Jean-Claude QUINTARD :

- Le 26 septembre, nous avons signé en mairie, en présence de M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT un contrat régional d'un montant de 635 000 €uros.

- Le problème des parcelles jouxtant la passerelle de l'espace vert des Rondins 3, rue des Noues va bientôt être résolu, le propriétaire accepte de nous les céder à l'euro symbolique. Ces parcelles ne figuraient pas dans la rétrocession prévue au permis de lotir.

Thierry MARAIS :

Les travaux de la rue des Acacias avancent bien. Les enrobés seront effectués fin de la semaine 42.

Le SIARCE va effectuer les travaux de réfection de l'assainissement rue des Noues à partir du 21 Octobre. La route va être fermée à la circulation pendant les vacances scolaires. Une information aux riverains va être faite par le SIARCE.

Les travaux de réfection de l'assainissement de la seconde tranche du Guichet seront réalisés en 2020 par le SIARCE. A l'issue de ces travaux, la commune réalisera des travaux de voirie identiques à ceux réalisés dans la première tranche.

Nicole SERGENT :

A l'occasion des journées du patrimoine, il y a eu une présentation, à l'église d'un film retraçant la restauration de l'église et des vitraux. Ce film a été suivi d'une conférence sur l'histoire du tableau de la vierge à l'enfant qui vient d'être restauré et d'une conférence sur le travail réalisé sur ce tableau.

Le parcours du patrimoine « promenade numérique » a été inauguré. Dominique ROSE, animateur de l'E.P.N. a présenté la plaquette et la marche à suivre. Cette plaquette est maintenant disponible, à l'EPN, à la médiathèque et à l'accueil de la mairie.

Je vous rappelle que le salon des artisans aura lieu les 12 et 13 octobre prochains à la salle Henri Boissière.

Nicole GUERNEVE :

Le comité des fêtes vous prépare une soirée beaujolais qui aura lieu le 23 Novembre 2019 à 19h30.

Le repas sera confectionné par le boucher du village, suivi du Dessert de la boulangère du village.

Soirée dansante animée par le DJ JACQUES.

Le comité des fêtes sera heureux de vous accueillir, salle Henri Boissière.

Le Noël des enfants se déroulera le 8 décembre 2019.

Une soirée théâtre aura lieu le 25 janvier 2020.

Marie-France PIGEON :

En tant que Vice-Présidente de notre C.C.A.S., j'ai participé au congrès de l'Union Nationale des C.C.A.S. qui avait lieu à Amiens les 3 et 4 octobre dernier.

Cela a été, cette année encore, l'occasion de rencontrer et d'échanger avec d'autres C.C.A.S ainsi que d'assister à différents ateliers, tous très enrichissants.

